

**Fiche de données de sécurité
selon 91/155/CEE**

Date d'impression : 28.04.2005

revue le : 28.04.2005

*

1 Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise

- Identification de la substance ou de la préparation
- Nom du produit: Acide acétique 98-100%

• Code du produit:
1031449

• Producteur/fournisseur :
Reactolab SA

Documentation

docu@reactolab.ch

CH-1077 Servion Tel. +41 (0)21 903 32 32 Fax +41 (0)21 903 31 67

- Renseignements en cas d'urgence :
Centre Suisse d'Information Toxicologique
CH-8030 ZÜRICH
Tel.: +41 (0)1 251 51 51
Numéro de cas d'urgence national: 145

2 Composition/informations sur les composants

- Nom chimique usuel (ou nom générique)
- No CAS Désignation
64-19-7 acide acétique glacial
- Code(s) d'identification
- No CE : 200-580-7
- No Index : 607-002-00-6

3 Identification des dangers

- Principaux dangers:



C Corrosif

- Indications particulières sur le danger pour l'homme et l'environnement:
R 10 Inflammable.
R 35 Provoque de graves brûlures.

*

4 Premiers secours

- Indications générales :
Sortir les sujets de la zone dangereuse et les allonger
Eloigner immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
Autoprotection du secouriste d'urgence
- après inhalation :
Donner de l'air frais. Assistance respiratoire si nécessaire. Tenir le malade au chaud. Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- après contact avec la peau :
Rincer immédiatement à grande eau. Tamponner au polyéthylèneglycol 400.
- après contact avec les yeux :
Lavage avec de l'eau en écartant les paupières 15 minutes et consulter un médecin.
- après ingestion :
Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.
Rincer la bouche et boire ensuite abondamment.
Ne pas essayer de neutraliser.
- Indications destinées au médecin :
- Les symptômes suivants peuvent apparaître :
Brûlures
Spasmes
Acidose

(suite page 2)

**Fiche de données de sécurité
selon 91/155/CEE**

Date d'impression : 28.04.2005

revue le : 28.04.2005

Nom du produit: Acide acétique 98-100%

Vomissement sanglant

(suite de la page 1)

5 Mesures de lutte contre l'incendie

- **Moyens d'extinction:**
CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité :**
Jet d'eau à grand débit.
- **Dangers particuliers dus au produit, à ses produits de combustion ou aux gaz dégagés :**
Possibilité de formation des mélanges explosifs gaz-air en cas d'échauffement ou d'incendie.
Formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.
- **Équipement spécial de sécurité :**
Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
Porter un vêtement de protection totale.
- **Autres indications**
Rafraîchir les emballages dangereux en pulvérisant de l'eau.

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle:

- **Les précautions individuelles:**



Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

- **Mesures pour la protection de l'environnement :**
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines.
Condenser les gaz, les vapeurs, le brouillard en pulvérisant de l'eau.
- **Méthodes de nettoyage/récupération :**
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Évacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
Assurer une aération suffisante.
Nettoyer soigneusement le lieu de l'accident. Les produits qui conviennent sont:
Solution faiblement alcaline.

7 Manipulation et stockage

- **Manipulation :**
- **Précautions à prendre pour la manipulation:**
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Veiller à une bonne aération du local, même au niveau du sol (les vapeurs sont plus lourdes que l'air).
Ouvrir et manipuler les réservoirs avec précaution.
Éviter le dégagement d'aérosols.
- **Préventions des incendies et des explosions:**



Tenir à l'abri de sources d'inflammation - ne pas fumer.

Prendre des mesures contre une charge électrostatique.
Des vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

- **Stockage :**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :**
Prévoir des sols résistant aux acides.
Matériau approprié pour réservoirs et canalisations: Polyéthylène.
Matériau approprié pour réservoirs et conduites: PVC

(suite page 3)

**Fiche de données de sécurité
selon 91/155/CEE**

Date d'impression : 28.04.2005

revue le : 28.04.2005

Nom du produit: Acide acétique 98-100%

(suite de la page 2)

Matériau approprié pour réservoirs et conduites: Teflon ou viton.

- **Indications concernant le stockage commun :**
Ne pas stocker avec des agents d'oxydation.
Ne pas stocker avec des alcalis (lessives).
- **Autres indications sur les conditions de stockage :**
Tenir les réservoirs hermétiquement fermés.
Conserver les emballages dans un lieu bien aéré.
Stocker à sec.
Le produit est hygroscopique.
Protéger contre le gel.

8 Contrôle de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :**
Sans autre indication, voir point 7.
- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**
64-19-7 Acide acétique 98-100%
VME (Suisse) Valeur momentanée: 50 mg/m³, 20 ppm
Valeur à long terme: 25 mg/m³, 10 ppm
- **Indications complémentaires :**
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- **Equipement de protection individuel :**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène :**
Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.
Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.
Prévoir un lavabo sur le lieu de travail.
Prévoir une douche d'oeil sur le lieu de travail.
- **Protection respiratoire :**
En cas de vapeur / aérosol utiliser un appareil de protection respiratoire.
Filtre à gaz E.
- **Protection des mains :** Gants résistant aux acides.
- **Pour le contact permanent, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:**
Temps perméable \geq 8 heures
Gants en butylchaoutchouc - Butyl (0.5 mm).
- **Des gants dans les matériaux suivants ne sont pas appropriés:**
Gants en tissu épais.
Gants en cuir.
Gants en caoutchouc naturel/latex naturel - NR.
Gants en polychloroprène - CR.
Gants en caoutchouc nitrile/latex nitrile - NBR.
Gants en caoutchouc fluoré - FKM.
- **Protection des yeux :** Lunettes de protection hermétiques.
- **Protection du corps :** Vêtement de protection résistant aux acides.

9 Propriétés physiques et chimiques

- **Indications générales.**

Forme : liquide

(suite page 4)

**Fiche de données de sécurité
selon 91/155/CEE**

Date d'impression : 28.04.2005

revue le : 28.04.2005

Nom du produit: Acide acétique 98-100%

(suite de la page 3)

Couleur : incolore
Odeur : piquante

• **Modification d'état**

Point de fusion : 17°C (DIN 51761)
Point d'ébullition : 118°C (DIN 51761)

• **Point d'éclair :** 37°C (DIN 51755)

• **Température d'inflammation :** 485°C

• **Danger d'explosion :** Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.

• **Limites d'explosion :**

inférieure : 4 Vol %
supérieure : 17 Vol %

• **Pression de vapeur à 20°C:** 16 hPa

• **Densité à 20°C:** 1,053 g/cm³ (DIN 51757)

• **Solubilité dans/miscibilité avec l'eau :** entièrement miscible

• **Valeur du pH (10 g/l) à 20°C:** ca. 2,5

• **Indice de réfraction (20°C) à 20°C:** 1,372

• **Viscosité :**
dynamique à 25°C: 1,53 mPas (DIN 51550)

* **10 Stabilité et réactivité**

- **Décomposition thermique / conditions à éviter :**
Pour éviter la décomposition thermique, ne pas surchauffer.
- **Réactions dangereuses:**
Vives réactions au contact d'alcalis puissants et d'agents d'oxydation.
Réactions au contact des métaux par formation d'hydrogène.
Dégagement de gaz/vapeurs inflammables.
- **Produits de décomposition dangereux :** Acide acétique.

* **11 Informations toxicologiques**

- **Toxicité aiguë :**
 - **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :**
- | | | |
|-------------|---------|--------------------|
| Oral | LD50 | 3310 mg/kg (rat) |
| Dermique | LD50 | 1060 mg/kg (lapin) |
| Inhalatoire | LC50/4h | 11,4 mg/l (rat) |
- **Effet primaire d'irritation :**
 - **de la peau :** Effet fortement corrosif sur la peau et les muqueuses.
 - **des yeux :** Effet fortement corrosif.
 - **Sensibilisation :** Sensibilisation possible par contact avec la peau.
 - **Toxicité subaiguë à chronique :**
Danger de perte de la vue.
Peut être nocif pour les reins.
 - **Indications toxicologiques complémentaires :**
L'absorption orale du produit a un fort effet corrosif sur la cavité buccale et le pharynx et présente un danger de perforation du tube digestif et de l'estomac.

* **12 Informations écologiques**

- **Indications sur l'élimination (persistance et dégradabilité) :**
Le produit est facilement biodégradable.
99%/30d

(suite page 5)

**Fiche de données de sécurité
selon 91/155/CEE**

Date d'impression : 28.04.2005

revue le : 28.04.2005

Nom du produit: Acide acétique 98-100%

(suite de la page 4)

- **Comportement dans des compartiments de l'environnement :**
- **Mobilité et potentiel de bio-accumulation :**
Vu le coefficient de distribution n-Octanol/eau, une accumulation dans les organismes n'est pas probable.
log P(o/w)<1
- **Effets écotoxiques :**
- **Toxicité aquatique :**
LC50/24h 47 mg/l (Daphnia magna)
LC50/96h 75 mg/l (bluegill sunfish)
88 mg/l (Pimephales promelas)
- **Remarque :**
Nocif pour les organismes d'eau.
Non neutralisée, la substance peut être dangereuse pour les organismes aquatiques par le changement de pH.
- **Indications générales :**
Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

13 Considérations relatives à l'élimination

- **Produit :**
- **Recommandation :**



Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Doit être acheminé vers une installation d'incinération autorisée pour déchets toxiques.

- **Emballages non nettoyés :**
- **Recommandation :** Evacuation conformément aux prescriptions légales.
- **Produit de nettoyage recommandé :**
Eau, éventuellement avec addition de produits de nettoyage.

14 Informations relatives au transport

- **Transport par terre ADR/RID et RTMDR/RTMDF (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) (transfrontalier/domestique) :**
- **Classe ADR/RID-RTMDR/F (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) :** 8 Matières corrosives.
- **Indice Kemler :** 83
- **No ONU :** 2789
- **Groupe d'emballage :** II
- **Désignation du produit :** 2789 ACIDE ACÉTIQUE GLACIAL
- **Transport maritime IMDG ((ordonnance sur le transport de produits dangereux) :**
- **Classe IMDG :** 8
- **No ONU :** 2789
- **Label :** 8+3
- **Groupe d'emballage :** II
- **No EMS :** F-E,S-C
- **Désignation technique exacte :** ACETIC ACID, GLACIAL
- **Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR :**
- **Classe ICAO/IATA :** 8
- **No ID ONU :** 2789
- **Label :** 8+3
- **Groupe d'emballage :** II
- **Désignation technique exacte :** ACETIC ACID, GLACIAL

(suite page 6)

**Fiche de données de sécurité
selon 91/155/CEE**

Date d'impression : 28.04.2005

revue le : 28.04.2005

Nom du produit: Acide acétique 98-100%

(suite de la page 5)

- **Indications complémentaires de transport :**
Fiche de transport pour le transport routier:
Numéro: 1705

15 Informations réglementaires

- **Marquage selon les directives CEE :**
Le produit est classé et identifié suivant les directives de la Communauté européenne / la " GefStoffV " = la Réglementation sur les Produits dangereux

- **Lettre d'identification et caractérisation de danger du produit :**



C Corrosif

- **Phrases R :**
10 Inflammable.
35 Provoque de graves brûlures.
- **Phrases S :**
23 Ne pas respirer les vapeurs/l'aérosol.
26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
45 En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible, lui montrer l'étiquette).
- **Prescriptions nationales :**
Législation de toxicité Suisse:
N°-OFSP/N°-TED : G-1618
Classe de toxicité: 3
- **Classe de pollution des eaux :**
Classe de pollution des eaux WGK 1 (selon liste, D) : peu polluant
Classe de pollution des eaux PN3 (selon liste, CH) : peu polluant

16 Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- **Service établissant la fiche technique :** Laboratoire, KK/rm
- *** Données modifiées par rapport à la version précédente**